

SORTIES PATRIMOINE ARDÉCHOIS ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES OU MATERNELLES

Objet :

Aides aux sorties pédagogiques sur des lieux dédiés à l'archéologie, à la préhistoire ou dans des musées qui mettent en place des ateliers en direction des élèves.

27 sites ou musées en Ardèche sont retenus dans ce cadre¹ :

| PALÉONTOLOGIE ET PRÉHISTOIRE | |
|--|-------------------------------|
| Aven d'Ornac et Cité de la préhistoire | ORGNAC L'AVEN |
| Musée et site archéologique | SOYONS |
| Museum de l'Ardèche (Association Paléodécouvertes) | BALAZUC |
| ANTIQUITÉ | |
| MuséAL, musée et site archéologique | ALBA-LA-ROMAINE |
| MOYEN AGE | |
| Abbatiale romane | CRUAS |
| Commanderie de Jalès (Association Act Jalès) | BERRIAS-ET-CASTELJAU |
| HISTOIRE CONTEMPORAINE | |
| Musée de la Résistance en Ardèche et de la déportation | LE TEIL |
| HISTOIRE ET CULTURE TECHNIQUE | |
| Musée des Papeteries Canson et Montgolfier | DAVEZIEUX |
| Arche des Métiers | LE CHEYLARD |
| École du Vent | SAINT CLÉMENT |
| Musée du Car - Espace Joseph Besset | VANOSC |
| HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES | |
| Espace culturel Olivier de Serres | MIRABEL |
| Musée de la Châtaigneraie | JOYEUSE |
| Musée Alphonse Daudet - Maison des traditions ardéchoises | SAINT ALBAN AURIOLLES |
| Musée vivant de la laine et du mouton | SAINT PIERREVILLE |
| Musée du Châtaignier | SAINT PIERREVILLE |
| HISTOIRE - ARCHIVES | |
| Archives Départementales | PRIVAS |
| BEAUX ARTS | |
| Château-Musée | TOURNON-SUR-RHONE |
| Château de Vogüé - Pôle culturel et site historique | VOGUE |
| Château d'Aubenas - Centre d'art contemporain | AUBENAS |
| PATRIMOINE INDUSTRIEL | |
| Écomusée du Moulinage | CHIROLS |
| Moulinage "La Neuve" | MARCOLS-LES-EAUX |
| PATRIMOINE BÂTI | |
| Centre International construction et patrimoine (CICP) | VIVIERS |
| La bastide royale (Pays d'art et d'histoire) | VILLENEUVE DE BERG |
| Église Saint Jean Baptiste (Pays d'art et d'histoire) | MEYSSE |
| Les hôtels particuliers (Pays d'art et d'histoire) | VIVIERS ou BOURG-SAINT-ANDÉOL |
| Une ville industrielle et son habitat (Pays d'art et d'histoire) | LE TEIL |

¹ Cette liste est en cours d'actualisation et vous sera transmise ultérieurement. Des lieux sont susceptibles d'être ajoutés.

Bénéficiaires :

Les communes pour le financement des sorties des écoles élémentaires ou maternelles publiques ou privées, les Instituts Médico-Éducatifs (IME) et Instituts Thérapeutiques Éducatifs Professionnels (ITEP).

Nature :

Pour les communes défavorisées (critères FDPTP 2^{ème} part) : Subvention de **7 €** par enfant.

Pour les autres communes : Subvention de **5 €** par élève.

Si l'école accueille des enfants de différentes communes, le calcul de la subvention est basé sur la situation de la commune sur laquelle l'école est implantée.

Cette aide est limitée à une seule journée par année civile et par classe, quelle que soit la durée du séjour.

Cette subvention est subordonnée à une participation minimale des communes sièges à hauteur de 5 €.

Si l'école accueille des enfants de différentes communes, il appartient à la commune sur laquelle est implantée l'école de s'entendre avec les autres communes pour s'assurer de leur contribution ou de prendre en charge la contribution de tous les enfants participant au séjour.

La participation des familles doit être d'un montant modeste.

Modalités :

- constitution des dossiers en septembre pour l'année N/N+1,
- transmission des dossiers à la DSDEN pour les écoles publiques et DDEC pour les écoles privées, classement opéré par la Direction des Services de l'Éducation Nationale pour les écoles publiques et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique pour les écoles privées,
- vote par la Commission Permanente d'octobre des dossiers retenus, et transmission des dossiers au Préfet pour financement dans le cadre du FDPTP 2^{ème} part.

Pièces :

Demande de subvention permettant d'apprécier le projet pédagogique et le plan de financement à retirer auprès des Services académiques ou du Département. *La priorité sera donnée aux classes qui n'ont pas bénéficié de subvention "Classe de découverte" accordée au cours de la même année.*

Renseignements :

Conseil départemental de l'Ardèche
Direction Éducation - Service Éducation

Références :

Délibérations du Conseil départemental des 12 octobre 2015, 21 mars 2016, 19 décembre 2016, 26 juin 2017, 3 juin 2019, 17 juin 2022.